

## LA PROMOTION SOCIALE A LA DGFIP AU SEIN DE LA CATEGORIE A (Hors AGFIP)

### Préambule : Reclassement

Les cadres A des Impôts et du Trésor public sont reclassés dans les corps Finances Publiques dans les conditions suivantes :

**Inspecteurs Impôts et Trésor public:** Reclassés Inspecteurs.

**Inspecteur Vérificateur Spécialisé :** Reclassés Inspecteurs Spécialisés.

**Inspecteur Départemental 3<sup>e</sup> classe:** Reclassés Inspecteurs Divisionnaire de classe normale.

**Inspecteur Départemental 2<sup>e</sup> classe:** Reclassés Inspecteurs Divisionnaire de classe normale.

**Receveur Percepteur:** Reclassé Inspecteur Divisionnaire de classe normale.

**Trésorier Principal du Trésor public :** Reclassé Inspecteur Divisionnaire de classe normale.

**Inspecteurs Départementaux de 1<sup>ère</sup> classe :** Reclassé Inspecteur Divisionnaire hors classe.

**Trésorier Principal de 1<sup>ère</sup> catégorie du Trésor public :** Reclassé Inspecteur Divisionnaire hors classe.

**Inspecteur Principal Impôts et Trésor public:** Reclassé Inspecteur Principal

**Directeur Divisionnaire des Impôts :** Reclassé Administrateur des Finances Publiques Adjoint

**Directeur Départemental du Trésor public :** Reclassé Administrateur des Finances Publiques Adjoint.

**Chef de Service Comptable Impôts et Trésor public (grade de détachement):** Reclassé Chef de Service Comptable (grade de détachement)

**Receveur des Finances :** Reclassé Administrateur des Finances Publiques Adjoint.

### 1<sup>ère</sup> partie : Accès à Inspecteur Principal

#### *Concours professionnel d'Inspecteur Principal des Finances Publiques*

Ce concours est ouvert aux Inspecteurs ayant, au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de nomination, atteint le 5<sup>e</sup> échelon et comptant 5 ans de service effectif en catégorie A dont deux ans comme Inspecteur des Finances Publiques. Nul ne peut passer ce concours plus de 5 fois.

#### *Examen professionnel pour l'inscription sur le tableau d'avancement à Inspecteur Principal des Finances Publiques (pour les inspecteurs)*

Cet examen est ouvert aux Inspecteurs ayant, au 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'établissement du tableau, atteint le 8<sup>e</sup> échelon et comptant dix ans de services effectifs en catégorie A. Le jury complète son appréciation par la consultation du dossier individuel du candidat.

#### *Examen professionnel pour l'inscription sur le tableau d'avancement à Inspecteur Principal des Finances Publiques (pour les Inspecteurs Divisionnaires)*

Cet examen est ouvert aux Inspecteurs Divisionnaires de classe normale ayant, au 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'établissement du tableau, 18 mois de services effectifs dans leur grade. Le jury complète son appréciation par la consultation du dossier individuel du candidat.

## **2<sup>e</sup> partie : Accès à Inspecteur Divisionnaire**

### *Classe Normale*

Les Inspecteurs Divisionnaires de classe normale sont choisis parmi les Inspecteurs ayant atteint le 9<sup>e</sup> échelon de leur grade et comptant 7 ans de service effectif dans un corps de catégorie A.

### *Hors Classe*

Les Inspecteurs Divisionnaires hors classe sont choisis parmi les Inspecteurs Divisionnaires de classe normale ayant atteint le 3<sup>e</sup> échelon de leur grade et comptant 4 ans de service effectif dans leur grade.

## **3<sup>e</sup> partie : Accès à Administrateur des FP Adjoint**

### *Tableau d'avancement*

Les Administrateurs des Finances Publiques Adjointes sont choisis parmi les Inspecteurs Principaux comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de l'année d'établissement du tableau.

### *Examen professionnel pour l'inscription sur le tableau d'avancement à Administrateur des Finances Publiques Adjoint*

Cet examen est ouvert aux Inspecteurs Divisionnaires hors classe ayant atteint, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'établissement du tableau, le 3<sup>e</sup> échelon de leur grade 18 mois de services effectifs dans leur grade. Le jury complète son appréciation par la consultation du dossier individuel du candidat.

## **4<sup>e</sup> partie : Autres possibilités**

### *Accès à Inspecteur Spécialisé des Finances Publiques*

Peuvent être détachés dans ce grade les Inspecteurs des Finances publiques ayant atteint le 3<sup>e</sup> échelon au moins et le 7<sup>e</sup> échelon au plus et justifiant de 3 ans de service effectif dans leur grade. Ils sont spécialisés dans le contrôle fiscal ou l'expertise de comptes publics.

### *Accès à Chef de Service Comptable*

Peuvent être détachés dans ce grade :

Les Administrateurs des Finances publiques adjointes ayant atteint le 4<sup>e</sup> échelon de leur grade.

Les Inspecteurs Principaux ayant atteint le 6<sup>e</sup> échelon de leur grade.

Les Inspecteurs Divisionnaires hors classe.

### *Accès à Administrateur des Finances Publiques*

Les Administrateurs des Finances Publiques Adjointes ayant atteint le 4<sup>e</sup> échelon et les Inspecteurs Divisionnaires hors classe ayant atteint le 2<sup>e</sup> échelon peuvent être nommés Administrateur des Finances Publiques après inscription sur une liste d'aptitude.

### *Accès à Administrateur Général des Finances Publiques*

Les Administrateurs des Finances Publiques ayant atteint le 2<sup>e</sup> échelon de leur grade et comptant deux ans de service effectif dans leur grade peuvent être nommés Administrateur Général des Finances Publiques.

### **Pour nous contacter**

**François CHATEAU**, secrétaire départemental FO DGFIP, Drfip QVP, 03 81 25 20 38,  
[fo.025@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.025@dgfip.finances.gouv.fr) , site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/025/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/025/)